

Délibération n°CA-2020-33
Modification de la délibération n°CA-2017-49
portant tarification des actions de formation

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 31 janvier 2020
Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" :	19
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
Mme Edwige EME	X		M. R. JUIF
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB	X		
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		Mme I. ARNOULD
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY			
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE		X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		X
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT	X	
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADC Dimitri AIME	X	
CNE Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Mme Hélène HARGITAI, directrice des services du cabinet de la Préfecture de la Haute-Saône
Mme Annie BRUNOL, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le deux mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'hôtel du Département, espace "Cassin".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CA-2017-49 du 06 novembre 2017 portant tarification des actions de formation.

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Par délibération en date du 06 novembre 2017, le conseil d'administration adoptait la grille de tarification des actions de formation.

Afin d'élargir le champ d'application de ladite grille, il est nécessaire de supprimer la ligne suivante :

Frais pédagogiques FI SPPNO/jour	75 €
----------------------------------	------

Et de la remplacer comme suit :

Frais pédagogiques formation SP/jour	75 €
--------------------------------------	------

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le président à modifier en ces termes la délibération du Conseil d'administration n°CA-2017-49 du 06 novembre 2017 portant tarification des actions de formation.

Décision

Les membres du conseil d'administration autorisent, à **l'unanimité**, le président à modifier la délibération du Conseil d'administration n°CA-2017-49 du 06 novembre 2017 portant tarification des actions de formation en ces termes :

supprimer la ligne suivante :

Frais pédagogiques FI SPPNO/jour	75 €
----------------------------------	------

et de la remplacer comme suit :

Frais pédagogiques formation SP/jour	75 €
--------------------------------------	------

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20200302-CA-2020-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2020

Affichage : 13/03/2020




Robert MORLOT